



Problème portail

Par Cor Inne

Bonjour,

J'ai fait des travaux d'aménagement de jardin (construction d'un mur, pose de portail entre autres) en 2023. Suite à une première tempête en mars 2023, le portail est tombé..

L'entrepreneur est venu reposer le portail.

Suite à son intervention, j'ai constaté des désordres (fissure dans le pilier).

Mon entrepreneur n'a pas fait de PV de réception des travaux.

Lors de son passage je lui ai fait constaté ces désordres et nous avons convenu ensemble que je réglerai la facture avec une réserve, et que le solde serait réglé lorsque les réserves seraient levées. J'avais alors un doute sur la bonne tenue du portail en cas de nouvelle tempête...

En novembre 2023, suite à la tempête CIARAN, mon portail est de nouveau à terre...

Je lui ai fait un courrier lui demandant d'intervenir au titre de la garantie décennale.

Sa réponse est que comme je n'ai pas réglé la totalité de la facture, il n'a pas pu faire de PV de réception et donc la garantie décennale ne couvrira pas les dommages...

Je suis donc dans une impasse avec mon portail à terre.

A -t-il raison de ne pas vouloir intervenir?

J'ai entendu aussi parler de la garantie de parfait achèvement mais je ne sais pas si elle fonctionnerait?

Sauriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour solutionner ce litige? merci

Par Cor Inne

Bonjour,

Personne pour répondre à ma question ci-dessous ?

Merci?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avant la réception des travaux, la garantie n'a pas encore commencé.

Mettez en demeure l'artisan de terminer le chantier et de faire la réception.

Pour le sinistre voyez avec votre assureur.